

L'équipement du véhicule d'entreprise

LES ÉQUIPEMENTS DE
SÉCURITÉ OBLIGATOIRES ET
OPTIONNELS DOIVENT ÊTRE
**OPÉRATIONNELS
ET FACILES D'ACCÈS.**

L'ÉQUIPEMENT DU VÉHICULE D'ENTREPRISE

////////////////////
A L'ACHAT D'UN VÉHICULE,
PENSEZ AUSSI À LA SÉCURITÉ DES
UTILISATEURS ! AIDE AU FREINAGE
D'URGENCE (AFU), FREINAGE
D'URGENCE AUTONOME (AEB), BOÎTE
AUTOMATIQUE. LES AIRBAGS, ABS
ET ESP SONT DÉSORMAIS MONTÉS
EN SÉRIE. POUR LES UTILITAIRES :
CLOISON RIGIDE DE SÉPARATION ET
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR PAR UN
PROFESSIONNEL .
**(GUIDE INRS - ED 6046
CHOISIR SON VÉHICULE
UTILITAIRE LÉGER)**



TRIANGLE ET GILETS
RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS



ETHYLOTEST
CHIMIQUE



LAMPE TORCHE *



EXTINCTEUR
À POUDRE DE 2KG *



TROUSSE DE
PREMIERS SECOURS
COUVERTURE DE SURVIE *



ÉQUIPEMENTS PRÉVUS
PAR L'ADR** EN CAS DE
TRANSPORT DE MATIÈRES
DANGEREUSES

(*) Équipement non obligatoire

(**) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route